



BARÈME D'HONORAIRES

Honoraires de transaction immobilière TTC applicable pour l'année 2023

Pour les biens d'une valeur de 5 000 à 70 000 €	Forfait de 6000€
Pour les biens d'une valeur de 70 001 à 100 000 €	9%
Pour les biens d'une valeur de 100 001 à 200 000 €	8%
Pour les biens d'une valeur de 200 001 à 350 000 €	6%
Pour les biens d'une valeur de 350 001 à 500 000 €	5%
Au-delà de 500 001 €	4%
Pour les Terrains	10%
Pour les fonds de commerce	10%
Pour les ventes en Viager	12%
	Prix du marché
Pour les ventes en VEFA	Défini par le promoteur
Avis de valeur	150€
	Déduit sur les honoraires de vente si un Mandat de vente est signé

Les honoraires ainsi fixés sont applicables aussi bien pour les mandats de Vente et les mandats de Recherche